

## TARIFS PORTUAIRES 2026

1- GENERAL			Base tarifaire 2026			
			HT	TTC		
Frais de gestion / relance contrat / impayé / escale non déclarée / recherche de navire inconnu	Forfait		33,72 €	40,46 €		
Occupation du port ou des infrastructures du port sans autorisation	Forfait par jour		29,09 €	34,91 €		
Frais de garde en fourrière	Forfait par jour		42,09 €	50,51 €		
Frais de dossier, pour passage en commission d'évaluation	Forfait		132,56 €	159,07 €		
Badge d'accès aux installations	Forfait		8,84 €	10,61 €		
Location salle du port	journée	Forfait	100,00 €	120,00 €		
	du vendredi au dimanche	Forfait	350,00 €	420,00 €		
	1 soirée associations nautiques	Forfait	50,00 €	60,00 €		
Renouvellement de liste d'attente	Annuel		12,63 €	15,16 €		
En cas de modification d'autorisation, une régularisation au prorata temporis sera effectuée selon la délibération, avoir au minimum 1 an d'AOT, hors professionnels de la mer						
Suspension du contrat d'amarrage au maximum 12 mois						
Forfait électrique	Forfait		4,21 €	5,05 €		
	Forfait		12,63 €	15,16 €		
	Forfait		25,25 €	30,30 €		
2- VISITEUR			Base tarifaire 2026			
Base tarifaire = surface du navire en m <sup>2</sup> x tarif indiqué	Usagers du SMPES		Autres			
Taxe de séjour incluse par personne majeure et par nuitée	HT	TTC	HT	TTC		
2-1 Chenal			HT	TTC		
La nuitée	0,28 €	0,34 €	0,28 €	0,34 €		
Taxe mensuelle été ( de avril à septembre )			6,47 €	7,76 €		
Taxe mensuelle hiver ( de octobre à mars )			4,22 €	5,06 €		
Min de perception	9,36 €	11,23 €	9,36 €	11,23 €		
1 ère nuitée gratuite pour les usagers du SMPES dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins						
2-2 Bassin à Flot			HT	TTC		
La nuitée	0,80 €	0,96 €	0,80 €	0,96 €		
Taxe mensuelle été ( de avril à septembre )			12,93 €	15,52 €		
Taxe mensuelle hiver ( de octobre à mars )			8,43 €	10,12 €		
Taxe trimestrielle été ( de avril à juin )			28,11 €	33,73 €		
Taxe trimestrielle été ( de juillet à septembre )			28,66 €	34,39 €		
Taxe trimestrielle hiver ( de octobre à décembre )			17,42 €	20,90 €		
Taxe trimestrielle hiver ( de janvier à mars )			15,74 €	18,89 €		
Min de perception	9,36 €	11,23 €	9,36 €	11,23 €		
Taxe mensuelle de stationnement hivernal pour la période de novembre à mars pour les usagers du chenau	70,26 €	84,31 €				
1 ère nuitée gratuite pour les usagers du SMPES dans la limite de 3 nuitées par an à une semaine d'intervalle au moins						
Nuitée à 50% pour les associations des ports du SMPES / 50% du Min de perception						